



Strasbourg, le 12 octobre 2009

CDL-PV(2009)003syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

80^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 9-10 octobre 2009)

CARNET DE BORD

La Commission

- a rendu hommage à son regretté membre M. François Luchaire ;
- a eu un échange de vues avec M. Rusmajli, Président de la Commission des Affaires juridiques du parlement de l'**Albanie**, et a adopté l'avis amicus curiae sur la loi sur l'intégrité des hauts fonctionnaires de l'administration et des élus de l'Albanie (la loi de « lustration ») sous réserve de certaines modifications ;
- a adopté le deuxième avis intérimaire sur le projet de loi portant amendement au code civil de la République d'**Arménie** et a chargé les rapporteurs d'évaluer la dernière version des amendements en vue de la soumission d'un avis final lors de la prochaine session plénière ;
- a été informée des suites données à l'avis conjoint sur le code électoral de la République d'Arménie ;
- a été informée que l'Union européenne et les Etats Unis présenteraient prochainement aux dirigeants des partis politiques de la **Bosnie-Herzégovine**, de nouvelles propositions d'amendements à la Constitution sur la base de l'avis de la Commission de Venise sur la situation constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine et les pouvoirs du Haut Représentant ainsi que de l'avis de 2006 sur le projet d'amendements à la Constitution de Bosnie-Herzégovine ;
- a eu un échange de vues avec Mme Chiora Taktakishvili, Vice-Présidente de la Commission juridique du parlement de Géorgie, et a adopté l'avis intérimaire sur le projet d'amendements à la loi sur les territoires occupés de la **Géorgie**, avec quelques modifications ;
- a eu un échange de vues avec M. Akaki Minashvili, Président de la Commission des relations étrangères du parlement de Géorgie, et a pris note des observations des rapporteurs sur les modifications et ajouts à la loi sur les réunions et les manifestations de la Géorgie, en attendant la préparation de l'avis qui sera soumis à la Commission lors de la prochaine session plénière ;
- a été informée par M. Igor Rogov, Président du Conseil constitutionnel du Kazakhstan, des développements constitutionnels récents au **Kazakhstan** et de la demande pour un avis amicus curiae sur la constitutionnalité d'une union douanière par le Conseil constitutionnel ;
- a adopté l'avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur les partis politiques du **Kirghizistan**, sous réserve de certaines modifications ;
- a eu un échange de vues avec M. Gunars Kutris, Président de la Cour constitutionnelle de la **Lettonie**, et a adopté l'avis sur le projet d'amendements à la loi sur la Cour constitutionnelle de Lettonie ;
- a été informée de l'avancement des travaux sur l'avis sur le projet de révision de la Constitution du **Luxembourg** ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi sur l'interdiction de la discrimination au **Monténégro** ;
- a adopté l'avis conjoint avec la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques (DG-HL) du Conseil de l'Europe sur le projet d'amendements à la loi sur le

protecteur des droits de l'homme et des libertés du Monténégro, sous réserve de certaines modifications ;

- a été informée des suites données à l'avis sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle du Monténégro ;
- a été informée des développements constitutionnels en **Norvège** ;
- a adopté l'avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur la Commission électorale d'Etat de la **Serbie**, sur le projet de loi sur le registre unifié des électeurs de la Serbie et sur le projet de loi sur l'élection des conseillers municipaux de la Serbie ;
- a été informée de la demande des autorités slovaques d'examiner la loi **slovaque** sur la langue d'Etat ;
- a eu un échange de vues avec MM. Portnov et Pysarenko, Membres de la Verkhovna Rada de l'**Ukraine** et a adopté l'avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sur les amendements à la loi sur les élections présidentielles en Ukraine ;
- a reporté l'examen de l'avis sur le projet de loi sur le système judiciaire et le statut des juges en Ukraine à la prochaine session plénière ;
- a examiné le projet de rapport sur **l'indépendance du système judiciaire – Partie I les juges** et a décidé de continuer son travail sur cette question ;
- a décidé de continuer le travail sur les rapports sur les notions de **bonne gouvernance et bonne administration**, sur les **lignes directrices sur un statut internationalement reconnu des observateurs d'élections** et sur le rapport sur **l'annulation des résultats des élections** ;
- a accepté la demande du Comité des Régions de l'Union européenne de participer aux sessions de la Commission ainsi qu'aux réunions du Conseil des élections démocratiques ;
- a eu un échange de vues avec les représentants du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- a présenté le **Liber Amicorum Antonio La Pergola** publié par son ancien membre M. Hans-Heinrich Vogel de l'Université de Lund ;
- a fixé les dates des prochaines sessions : 11-12 décembre 2009; 12-13 mars 2010; 4-5 juin 2010; 15-16 octobre 2010; 17-18 décembre 2010.